

//// Fongicide anti-mildiou



Stimuler les défenses
naturelles de la plante
pour moins traiter

Mikal[®]
FLASH

Le fongicide vigne Mikal[®] FLASH stimule les défenses naturelles de la plante

et permet de réduire le nombre de traitements grâce à une protection jusqu'à 14 jours.

Caractéristiques de Mikal[®] FLASH

- > Double systémie ascendante et descendante du Fosétyl[®]-Al
- > Protection de tous les organes, y compris ceux formés après le traitement

- > L'Excoriose en un seul passage
- > À l'abri du lessivage en moins de 30 mn

- > Stimulation des Défenses Naturelles de la vigne
- > Mode d'action unique et complexe

- > Prêt à l'emploi
- > Formulation granulés Flash
- > Conditionnement en sacs

Bénéfices viticulteurs

Efficacité prouvée jusqu'à 14 jours,
même en période de pousse active

Gain de temps et d'argent
Organisation du travail facilitée

Véritable solution pour la gestion
des résistances

Plus de confort
Plus de sécurité
Moins de temps passé

Fiche d'identité

// Composition

25% Fopel, 50% Fosétyl[®]-Al

- > **Utilisation** : Mildiou 4 kg/ha - Excoriose 0,3 kg/hl
- > **Délai de Rentrée (DRE)** : 48 heures après traitement
- > **Délai avant Récolte (DAR)** : 28 jours (raisin de cuve)
BBCH 69 (raisin de table)

// Formulation

Granulés dispersibles dans l'eau (WG)

- > **Zone Non Traitée (ZNT)** :
 - DVP 5 m pour 3 applications maxi
 - DVP 20 m pour 6 applications maxi
- > **Conditionnement** : Sacs de 12 kg
- > **Application⁽¹⁾** : 3 à 6 applications par campagne

(1) Limiter les applications de produits contenant des substances actives susceptibles d'engendrer des résidus d'acide phosphorique à un total maximal de 10 kg d'équivalent acide phosphorique par hectare et par an.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Gagnez du temps en toute sécurité avec le savoir-faire FOSÉTYL®-AL de Bayer

// Granulés FLASH

- > Rapidité de mise en solution
- > Aussi fluide qu'un liquide, avec faible émission de poussière
- > Pas besoin de rincer l'emballage après emploi
- > Plus dense qu'une poudre (moins de volume pour un même poids)
- > Non gélif
- > Stockage, transport et utilisation facilités

// Prêt à l'emploi

- > Moins de temps à la préparation et la mise en œuvre
- > Moins de risques d'erreurs et d'incompatibilités
- > Efficacité et sélectivité vérifiées

NOUVEAU EMBALLAGES SACS

De nombreux bénéfiques pratiques :

- > Plus facile à stocker dans le local phyto, à manipuler et à rincer
- > Possibilité d'ouvrir et refermer le sac
- > Moins de déchets, récupération par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor



Sac 12 kg

Informations réglementaires et sécurité

Mentions légales

Mikal® FLASH • 250 g/kg folpel 500 g/kg fosétyl-AI • AMM n°9500649 • Détenteur d'homologation : Bayer SAS • Substances et mélanges auto-échauffants, catégorie 2 • Sensibilisation cutanée, catégorie 1 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Cancérogénicité, catégorie 2 • Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 • © Marque déposée Bayer • Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Novembre 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service infos au n° Vert 0800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Informations complémentaires

Mentions H et Symboles	Cultures	Usages autorisés	Doses	Spécifications d'usage stade d'applications	DAR* (en jours) ou BBCH max ou NC=non concerné	Précautions environnement**	Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée (DRE)	Mesure de protection des individus
H317 - H319 - H351 - H252 - H400 Attention 	Vigne - raisin de cuve	Excoriose	0,3 kg/h	1 trait./an Volume max de bouillie : 1000 L/ha	Stade BBCH 07 à BBCH 12	1c	48 heures après traitement	Se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
	Vigne - raisin de cuve	Mildiou	4 kg/ha	3 trait./an	28	1a		
	Vigne - raisin de cuve	Mildiou	4 kg/ha	6 trait./an	28	1b		
	Vigne - raisin de table	Excoriose	0,3 kg/hl	1 trait./an Volume max de bouillie : 1000 L/ha Stade BBCH 07 à BBCH 12		1c		
	Vigne - raisin de table	Mildiou	4 kg/ha	3 trait./an jusqu'au stade BBCH 69		1a		
	Vigne - raisin de table	Mildiou	4 kg/ha	6 trait./an jusqu'au stade BBCH 69		1b		

Limitier les applications de produits contenant des substances actives susceptibles d'engendrer des résidus d'acide phosphonique à un total maximal de 10 kg d'équivalent acide phosphonique par hectare et par an. Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, MIKAL Flash n'a pas d'influence néfaste sur les fermentations, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins. MIKAL Flash peut s'utiliser jusque début véraison sur les vignes destinées à la production d'alcool.

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour un maximum de 3 applications par an à la dose de 4 kg/ha.

1b. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour un maximum de 6 applications par an à la dose de 4kg/ha.

1c. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

(*) Si DAR non fixé, se référer aux limites définies par le stade de la culture (cf. rubriques conditions de traitement de l'étiquette).

(**) Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau) respecter selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : zone non traitée 5 mètres.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Pour connaître le détail pratique de cette mise en œuvre, il est nécessaire de contacter au préalable Bayer Service Infos au n° Vert 0800 25 35 45.

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services).

Avant toute utilisation il convient de lire attentivement l'étiquette qui seule fait foi.



Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45

Service & appel gratuits